

# LE MERZER

Bulletin d'informations communales - N°41 - été 2021



Bel été !



Kenavo Hélène



40 ans de correspondance pour Alain



## SOMMAIRE

- **LE MOT DU MAIRE** p.2
- **PORTRAIT : HÉLÈNE LE QUERNEC** p.3
- **TRAVAUX** p.4 à 5
- **BUDGET** p.6 à 7
- **VIE ASSOCIATIVE** p.8
- **CITOYENNETÉ** p.9
- **ENFANCE** p.9
- **INFORMATIONS DIVERSES** p.10
- **CIVISME** p.11 à 12
- **ENVIRONNEMENT** p.13
- **ENTREPRISES** p.14
- **PORTRAIT : ALAIN LE BRIS** p.15
- **ANNONCEURS** p.16

## MEMO

### HORAIRES DE LA MAIRIE :

- Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h00.
- Fermée au public le mardi.

### Mairie

11, Place de l'Église  
22200 Le Merzer  
Tél : 02 96 44 90 43  
Fax : 02 96 44 71 31  
mairie.le-merzer@orange.fr

### Permanences des élus :

Sur rendez-vous.

### HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :

- du lundi au vendredi : de 8h55 à 11h50
  - Samedi : de 10h00 à 11h50
- Tél : 02 96 44 93 24.

### Levée du courrier :

boîte postale extérieure : 9h00  
bureau agence postale : 11h45

### LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ

Tél : 02 96 70 17 04  
accueil@leffarmor.fr

### 2 lieux d'accueil :

- Moulin de Blanchardeau, 22290 Lanvollon
- 31 rue de la Gare, 22170 Châtelaudren

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE DE POMMERIT-LE-VICOMTE :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :

- de novembre à mars : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
  - d'avril à octobre : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00.
- Tél : 02 96 21 92 90

### CIAS - AIDE ET SOINS À DOMICILE

Tél : 02 96 79 77 82

Les beaux jours s'installent apportant avec eux une évolution incertaine de la situation sanitaire et un allègement de certaines mesures restrictives mais pour combien de temps ?

Nous sommes tous impatients de retrouver une certaine liberté, sentiment qui ira de pair avec un lien social primordial retrouvé et des conséquences bénéfiques sur la santé.

Toutefois, même si fort heureusement l'étau se desserre, la vigilance doit rester de mise pour enrayer cette pandémie. Se faire vacciner dès que possible nous permettra de retrouver très vite notre vie d'avant.

Malgré ce contexte pénible et anxiogène, l'activité municipale s'est poursuivie avec un acte majeur : la session budgétaire 2021. La section fonctionnement est maîtrisée malgré les dépenses inhérentes à la Covid. Quant au budget investissement, il demeure ambitieux. Certains de nos travaux vont bénéficier d'aides allant jusque 80 % de taux de subvention du fait de plans de relance départementaux et nationaux.

Côté urbanisme, le projet du nouveau lotissement Aer Vat avance normalement. En parallèle, nous travaillons avec Leff Armor communauté sur le dossier de l'assainissement collectif afin de retrouver une qualité épuratoire satisfaisante.

En outre, à l'approche de la saison estivale, nous espérons une reprise rapide des activités proposées par nos associations communales que nous continuons de soutenir et d'encourager. Côté dynamique artisanale, la proposition s'étoffe puisque une marchande de fruits et légumes est présente le vendredi matin au centre-bourg.

Mais, je ne peux achever cet édit sans avoir une pensée émue pour notre doyenne, Héléne LE QUERNEC, qui s'est éteinte à l'aube de ses 100 ans. Femme au grand cœur, elle gardera une place toute particulière dans nos mémoires.

A toutes et tous, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin et un très bel été !

Gageons que la rentrée de septembre puisse se tenir sereinement.

**Laurence CORSON,**  
**Maire.**

Rédaction : Commission bulletin communal du MERZER.

Photos : A. Gautier, M. Le Biniguer, Ouest France, L. Corson et A. Thouément.

Conception, maquette, impression : Emmanuelle Le Mercier - Goudelin.

# HÉLÈNE LE QUERNEC

## NOTRE DOYENNE TIRE SA RÉVÉRENCE



C'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès d'Hélène LE QUERNEC, notre doyenne, à l'aube de ses 100 ans.

Hélène est née le 17 août 1921 à Saint-Agathon. Aînée d'une fratrie de deux enfants, elle grandit dans l'exploitation agricole familiale. Elle intègre l'école communale et décroche son certificat d'étude.

Toute jeune, Hélène part prêter main forte à la famille Guillouët-Le Page à Le Merzer. Simultanément, elle va officier en tant qu'employée de maison, aider aux travaux de la ferme et servir au café du « Croissant ».

Puis son chemin croise celui de Marcel. Le 29 avril 1954, leur mariage est célébré à Le Merzer, commune où Hélène a déjà élu résidence. Le jeune couple s'ancre à Poul Ranet. De leur union vont naître deux enfants : Yvette et Jean-Yves.



En 1965, elle est recrutée par la Mairie de Le Merzer en tant que cantinière à l'école. C'est un véritable cordon-bleu ! Courageuse, elle fait aussi les saisons et part travailler les étés dans les colonies de vacances à Etables et Bréhec comme cuisinière. Elle apprécie rendre service en confectionnant, à domicile, repas de communion et autres événements festifs qui jalonnent la vie des familles.

En 1981, l'heure de la retraite sonne pour Hélène. Elle passe énormément de temps à entretenir son jardin et à l'agrémenter de nombreuses variétés de fleurs multicolores.

La porte de sa maison est toujours grande ouverte et tout le monde y est accueilli à bras ouverts. Elle affectionne le déjeuner partagé quotidiennement avec son fils ainsi que les après-midis « triominos, cartes, café » passées avec ses voisins.

Hélène savoure le bonheur de devenir grand-mère. L'arrivée de ses trois petits-enfants, Alexis, Pauline et Laura, puis la

naissance de son arrière-petit-fils, Alban, le 15 avril 2020, la comblent de joie.

Fidèle au repas des Aînés, Hélène nous ravit chaque année avec son poème « demain, dès l'aube » récité à la perfection suivi des « roses blanches » chantées d'une voix cristalline.



Alors que tout semble se dérouler paisiblement, à 96 ans, Hélène est victime d'une chute à domicile qui nécessite une longue convalescence qu'elle passe chez sa fille Yvette et son gendre Daniel. Ils adaptent leur quotidien pour accueillir pendant 2 ans Hélène chez eux. Battante, volontaire et courageuse, Hélène s'investit pleinement dans sa rééducation. Elle sait se faire discrète pour ne pas déranger. Elle trouve sa force dans le soutien inconditionnel de ses enfants et petits-enfants.

Malheureusement, une nouvelle chute vient altérer son autonomie : Hélène intègre donc la Résidence Beau-Chêne de Saint-Agathon en septembre 2019 où elle poursuit, bon an mal an, son petit bonhomme de chemin et ce malgré un contexte sanitaire pesant et anxiogène.

Malheureusement, son état de santé s'est brusquement dégradé. Lucide mais fatiguée, elle s'est éteinte tranquillement ce 8 juin au petit matin, laissant dans le chagrin sa famille et tous ceux qui ont eu le bonheur de croiser sa route, notamment les Merzériens dont elle était la doyenne.

Nous garderons d'Hélène le souvenir d'une maman aimante, bienveillante et généreuse, d'une grand-mère tendre, attentionnée et disponible, d'une femme humble, simple et extrêmement chaleureuse.

Gentille et arrangeante, elle mettait tout en œuvre pour que les choses se fassent sereinement. Modèle d'amour et de tolérance, elle se préoccupait plus du bien-être des autres que du sien.

Nul doute qu'Hélène faisait partie des personnes de cœur.

## BOULODROME - REEMPLACEMENT DE LA TOITURE

Après de multiples réparations sur le toit du boulodrome suite à des actes de vandalisme et face à la dangerosité des plaques cassées, la commune a décidé de changer la couverture du bâtiment. Cette dernière sera en bac acier et les travaux seront réalisés en juillet par l'entreprise PASTOL Jérôme pour un montant de 10 936,36 € TTC.



## VOIRIE 2021

Le Conseil Municipal du 27 Janvier a retenu le programme de voirie suivant :

- Tranche ferme : voie communale n° 2 Le Lojou (923 m).
- Tranche conditionnelle : voie communale de Kerprat (136 m).

Après consultation et analyse des offres, le marché a été attribué à l'entreprise COLAS de Ploufagan pour les 2 tranches (51 992 €). Les curages de fossés seront confiés à l'entreprise MEUROU de Le Merzer.

## MUR DE L'ÉCOLE

Après la démolition de l'ancienne cantine et l'aménagement d'un parking en lieu et place du bâtiment, la commune s'est vue dans l'obligation de réaliser un mur d'enceinte pour la cour d'école afin de combler le trou laissé par l'ancienne cantine.

Une partie des travaux d'élévation du mur a été réalisée par les Services Techniques. L'entreprise BONNARD Martial de Goude-lin enduira le mur. Le montant des travaux s'élève à 1 997,45 € TTC.

## UN NOUVEAU PRÉAU POUR L'ÉCOLE !

Le préau sportif de l'école est maintenant opérationnel. Il offre aux enfants une surface couverte de 110 m<sup>2</sup> avec un accès sur le plateau sportif enherbé à l'arrière du bâtiment.

Le montant du projet s'élevait à 32 812,81 € HT. Il a bénéficié de subventions au titre de la DETR (4 410,00 €) et du Fonds de Relance du conseil départemental (21 840,25 €). Le reste à charge pour la collectivité est de 6 562,56 €.



## LOTISSEMENT « AER VAT »

La deuxième réunion s'est tenue en mairie le 2 mai en présence des responsables de l'agence TECAM, mais aussi des concessionnaires que sont Leff Armor communauté et le SDE 22.

Un bornage du terrain et des talus a été programmé dans les meilleurs délais.

A terme, la création d'un chemin piéton permettrait d'accéder plus rapidement au centre-bourg.

Un autre point a longuement été discuté : il s'agit de la densité de logements sur le terrain. Après échanges, 15 logements par hectare est retenu : cela doit permettre de créer des lots de moins de 400 m<sup>2</sup> pour les plus petits, jusqu'à 650 à 700 m<sup>2</sup> pour les plus grands.

La perméabilité du terrain doit également être étudiée. Le cabinet APOGEA est retenu pour cette opération.

Leff Armor communauté informe qu'une réserve incendie pourra s'avérer nécessaire.

Pour le SDE, le transformateur actuel devra sûrement être renforcé.

Le 28 juin, une esquisse plus approfondie a été présentée. Le travail consiste à présent à déterminer la taille des lots et à aménager globalement le lotissement.

## LES PAVILLONS SENIORS INAUGURÉS

Au vu du contexte sanitaire, l'inauguration des Pavillons Seniors s'est déroulée le 6 mai dernier, en comité restreint.

Laurence CORSON, Maire, et Xavier LE MOAL, Adjoint, ont accueilli les principaux partenaires de l'opération à savoir Côtes d'Armor Habitat représenté par Yves-Jean LE COQUÉ -Président-, Eric COJON -Directeur-, Jean-Yves HEMON -Responsable Développement et Innovation-, Annie GARNAVAULT -Responsable de l'Agence Armor Argoat- ainsi que Leff Armor communauté représenté par son Président, Jean-Michel GEFFROY.

Étaient également conviés Eliane CAPITAIN, Jean-Yves LALES et Pierre BOURDONNEC, locataires des pavillons.

Cette inauguration a été l'occasion de rappeler la genèse du projet initié en 2016 et la volonté des élus de permettre à nos Aînés de quitter des logements inadaptés, trop grands, énergivores, souvent isolés en campagne et de leur offrir la possibilité de se rapprocher du Bourg, de ses commerces, services, activités en intégrant des pavillons

agréables, adaptés et performants d'un point de vue énergétique.

En parallèle, ce projet avait pour vocation d'accueillir de nouveaux habitants qui pouvaient faire l'acquisition des maisons devenues vacantes afin de les réhabiliter. L'idéal étant que les acquéreurs soient de jeunes couples, parents ou futurs parents, pour conforter notre école.

Cette réception a été l'occasion de remercier Côtes d'Armor Habitat, satellite du Conseil Départemental, qui nous a fait confiance et a permis à la commune de relever le défi d'un habitat adapté et performant en réponse aux besoins de nos Aînés. A noter aussi que Leff Armor communauté a contribué aussi à cette réalisation en versant un fonds de concours de 6.000 €.

Ces pavillons construits à proximité de l'école induiront indubitablement du lien intergénérationnel. Gageons que ces trois logements se dupliquent dans les années à venir...

### Légende Photo :

Annie GARNAVAULT, Pierre BOURDONNEC, Jean-Yves HEMON, Jean-Michel GEFFROY, Xavier LE MOAL, Laurence CORSON, Jean-Yves LALES, Eric COJON, Yves-Jean LE COQUÉ et Eliane CAPITAIN.



## UNE ANTENNE 4G À LE MERZER

Le 10 mars dernier, Erwan LE GORJU - Directeur des relations entre Orange et les collectivités des Côtes d'Armor -, Laurence CORSON - Maire- et Yannick KERLOGOT -Député -, officialisaient l'ouverture de l'antenne 4G au Vergren. Grâce à cette antenne, la couverture réseau a été nettement améliorée pour le confort des Merzériens.



## L'ÉCOLE NUMÉRIQUE



Lors de l'établissement du budget, il a été décidé d'équiper l'école en outils numériques. Ce projet s'inscrit dans le plan de relance-continuité pédagogique et vise à équiper les classes d'un socle numérique minimal :

- Travaux et infrastructures nécessaires,
- Tableau numérique interactif (TNI),
- Vidéoprojecteur interactif (VPI),
- Ordinateurs, serveur,
- Tablettes.

La commission des « affaires scolaires » réunie le 29 mars 2021 a décidé, à l'unanimité, d'équiper 3 classes : CP-CE1, CE1-CE2, CM1-CM2.

Un dossier de demande de subvention a

été déposé. Celle-ci couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, un taux de subvention différent s'applique en fonction du montant de la dépense engagée :

- 70% de la dépense engagée jusqu' à 200 000 €,

- 50 % de la dépense engagée entre 200 000 € et 1 000 000 €.

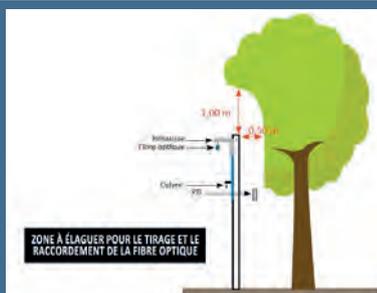
Sur ce volet le montant subventionnable par classe est plafonné à 3 500 €

- Les services et ressources numériques sont cofinancés à 50% sur la base d'un montant minimum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève.

Sur la base d'un cahier des charges établi en concertation avec l'équipe enseignante et Mme CONSEIL, enseignante référente aux usages du numérique, trois entreprises locales ont été sollicitées.

Lors du conseil municipal du 17 mai 2021, l'entreprise BIOS, basée à Guingamp, a été retenue pour un devis de 25 186,94 € TTC.

## FIBRE - ELAGAGE



Le dossier du déploiement de la fibre téléphonique sur notre commune avance petit à petit... L'entreprise Sogetrel qui procède actuellement au remplacement des poteaux défaillants nous a indiqué que l'élagage des arbres n'était pas terminé. Pour les propriétaires et exploitants concernés, il faudra absolument réaliser cet entretien dès la fin de l'été afin que les travaux ne soient pas bloqués.

## TARIFS DE BUSAGE

Lors du Conseil Municipal du 19 avril 2021, les différents types de busages ont été précisés et leurs tarifs revus :

<p><b>BUSAGE « CONFORT »</b></p> <p>(esthétique, entretien facilité, sécurité, ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'autorisation à faire auprès de la Mairie.</li> <li>- Si accord, devis élaboré par la Mairie :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Buse(s) d'un diamètre de 250 : <b>37 €/ml</b></li> <li>• Buse(s) d'un diamètre de 300 : <b>40 €/ml</b></li> <li>• Regard(s) avec dalle de béton armé : <b>80 €</b></li> <li>• Regard(s) avec grille en fonte : <b>135 €</b></li> </ul> </li> <li>- Après règlement, intervention des services techniques de la Mairie pour réaliser les travaux.</li> </ul>
<p><b>BUSAGE « AGRICOLE »</b></p> <p>(accès au champ* depuis les voies communales ou chemins ruraux)</p> <p><i>*ensemble de parcelles d'un seul tenant mises en valeur par le même exploitant</i></p>	<p><b>1<sup>ère</sup> entrée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'autorisation auprès de la Mairie.</li> <li>- Si accord, travaux réalisés par les services techniques de la Mairie.</li> <li>- Prise en charge de la totalité des coûts des travaux par la Mairie.</li> </ul> <p><b>2<sup>ème</sup> entrée ou agrandissement de la 1<sup>ère</sup> entrée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande d'autorisation auprès de la Mairie.</li> <li>- Si accord, travaux réalisés par le pétitionnaire, à ses frais, en respectant les prescriptions émises par la Mairie.</li> <li>- Vérification de la conformité des ouvrages par les services municipaux.</li> </ul>
<p><b>BUSAGE « TERRAIN à BATIR »</b></p>	<p>Si aucune entrée n'existe sur le terrain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de création de l'entrée auprès de la Mairie.</li> <li>- Si accord, la Mairie fournit une buse (6 mètres maximum)</li> <li>- Travaux de mise en œuvre réalisés par le pétitionnaire, à ses frais, en respectant les prescriptions émises par la Mairie.</li> <li>- Vérification de la conformité des ouvrages par les services municipaux.</li> </ul>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Lors de la session du 12 mars 2021, le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2020. Ceux-ci se sont soldés par un excédent de fonctionnement de 197 943,67 € et un excédent d'investissement de 196 760,59 €. Si tous les investissements prévus n'ont pas pu se réaliser, des chantiers importants se sont finalisés : MAM, salle multifonctions, ...

Pour 2021, le maintien en état des bâtiments reste une priorité (mur de l'enceinte de l'église, toiture du boulodrome, auvent de la garderie, ...), tout comme le réseau routier. Ainsi, plus de 80 000 € ont été budgétisés pour la voirie. D'autres projets s'enchaînent. Parmi ceux-ci, l'école numérique est lancée. Il convient d'équiper les classes de tableaux interactifs, de projecteurs, d'ordinateurs portables, de tablettes, ...

Le lotissement Aer Vat se concrétise : un cabinet a été retenu. Il s'agit du bureau d'étude TECAM, basé à Guingamp. 61 320 € ont été inscrits au budget pour ce projet.

Cette dynamique est perturbée par la COVID 19 et les contraintes induites : organisation, dépenses spécifiques, ...

Pour autant, à l'unanimité, le conseil municipal n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition.

Il faut noter cependant qu'une nouvelle règle est apparue. A compter de 2021, les communes ne perçoivent plus les produits de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

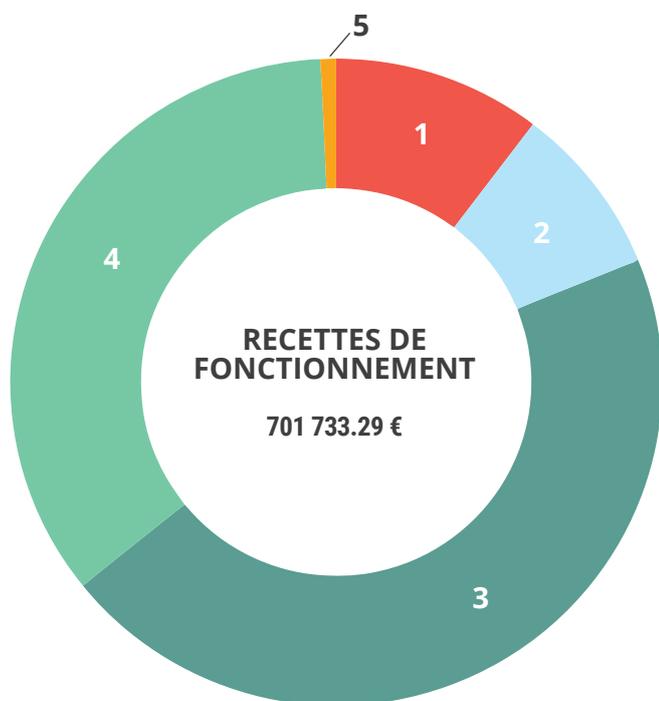
La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur notre territoire. Un coefficient correcteur est ensuite appliqué par l'administration afin de compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire.

Les taux retenus sont les suivants :

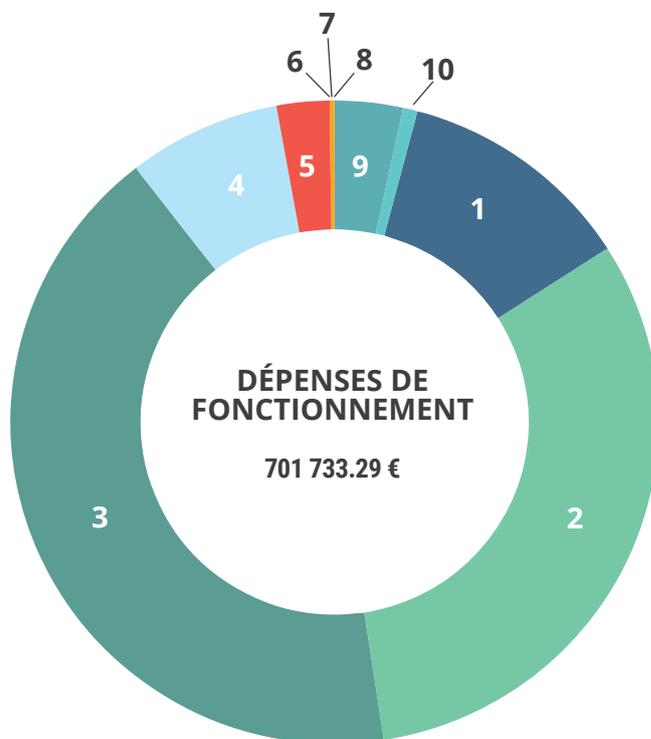
Taxe habitation résidence secondaire et logements vacants : 15,40%,

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 47,27% (taux communal de 27,74% + taux départemental de 19,53%),

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) de 85,10 %.



1. Excédent antérieur reporté	72 523 €	10%
2. Ventes de produits	59 810 €	9%
3. Impôts et taxes	318 000 €	45%
4. Dotations et participations	246 000 €	35%
5. Autres produits gestion courante	5 400 €	1%



1. Virement à section investissement	82 831.69 €	12%
2. Charges à caractère général	222 100 €	32%
3. Charges personnel	294 200 €	42%
4. Autres charges de gestion courante	53 500 €	8%
5. Charges financières	18 396.02 €	
6. Reversements sur impôts	100 €	
7. Charges exceptionnelles	1 000 €	
8. Amortissements	639.52 €	
9. Atténuation de produits	23 966.06 €	3%
10. Dépenses imprévues	5000€	1%

## BUDGET PRIMITIF 2021

RECETTES	
Excédent de fonctionnement capitalisé	197 943,67 €
Excédent d'investissement reporté	196 761,59 €
Virement section fonctionnement	82 831,69 €
FCTVA	65 000,00 €
Taxe d'aménagement	500,00 €
Subventions Conseil départemental <i>dont Contrat territoire</i> <i>dont Plan de relance</i>	56 842,00 € 40 000,00 € 16 842,00 €
Subvention de La Poste	8 000,00 €
Fond de concours Leff Armor communauté	6 000,00 €
DETR <i>pour Salle Multifonction</i> <i>pour démolition cantine</i> <i>pour préau</i> <i>pour parking</i>	75 203,00 € 58 800,00 € 7 392,00 € 4 410,00 € 4 601,00 €
Amortissements des subventions d'équipement	639,52 €
Vente terrain au budget lotissement	102 700,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>792 421,47 €</b>

INVESTISSEMENTS	
Emprunts	82 831,69 €
Bâtiments communaux/ERP, dont préau école primaire, auvent garderie, couverture boulodrome, mur enceinte, église, ...	172 000,00 €
MAM	3 500,00 €
Signalétique	7 000,00 €
Acquisitions Immobilières	25 000,00 €
Bibliothèque	1 500,00 €
Matériel de bureau et informatique, dont mise en réseau, à la mairie, numérisation des archives, site internet	15 000,00 €
PAVE	4 000,00 €
Illuminations	2 000,00 €
Achats divers matériel, dont godet tracteur, extincteurs	7 500,00 €
Electrification SDE, dont raccordement éclairage public, raccordement téléphone, remplacement du poste, électrique (Lotissement Aer Vat)	41 500,00 €
Mobilier urbain	1 000,00 €
Travaux divers, réparation "Pont Coat", poteau incendie "Bel Air"	23 455,78 €
Voirie, dont parking ancienne cantine, programme, voirie 2021 et suivi ADAC	81 000,00 €
Fibre optique (3ème tiers)	27 500,00 €
Salle Multifonction, dont des restes à réaliser et étude parking, organigramme des clés, ...	49 000,00 €
Pavillons seniors, dont étude Orange, travaux de câblage, ...	7 500,00 €
Ecole numérique, dont serveur, tableaux numériques, vidéoprojecteurs, ordinateurs, tablettes	40 000,00 €
Souscriptions parts sociales	500,00 €
Autres établissements publics (lot. Aer Vat) dont avance au budget lotissement pour terrain, travaux, maîtrise d'œuvre, ADAC	200 634,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>792 421,47 €</b>

## TARIFS COMMUNAUX ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

Le 5 juillet 2021, en conseil municipal, les élus ont adopté à l'unanimité la revalorisation des tarifs scolaires et périscolaires :

### Repas :

- Enfants : 3,30 €
- Enseignant et personnel : 5,60 €

### Collation PS/MS :

- Par mois (durant 8 mois) : 7,50 €

### Garderie (par ½ heure) :

- Quotient familial inférieur ou égal à 512 € : 0,84 €  
Entre 16h30 et 17h : 1,09 € (goûter inclus).
- Quotient familial supérieur à 512 € et inférieur ou égal à 800 € : 0,87 €  
Entre 16h30 et 17h : 1,12 € (goûter inclus).
- Quotient familial supérieur à 800 € : 0,92 €  
Entre 16h30 et 17h : 1,17 € (goûter inclus).

Toute ½ heure commencée est due.

Après 18h30, une pénalité sera appliquée pour les retards : 10 € pour le premier ¼ d'heure, 20 € ensuite.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission « finances communales » réunie le 29 mars 2021 a étudié les dossiers de demandes. Le conseil municipal du 19 avril a validé les dossiers présentés.

DENOMINATION	DECISION
Associations des Parents d'Elèves	1 750,00 € *
Entente sportive POMMERIT - LE MERZER	2 100,00 €
Société de chasse	300,00 €
Théâtre au Bourg	300,00 €
Bibliothèque municipale	300,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	<b>4 750,00 €</b>

\* 1500,00 € + 250,00 € à titre exceptionnel.

DENOMINATION	DECISION
Latelier chorégraphique - école de danse - Pabu	120,00 €
Studio Danse - Guingamp	80,00 €
Club des nageurs Guingampais	60,00 €
Amicale Laique de Ploumagoar - danse et fitness	20,00 €
Rugby Kreiz Treger - Vieux-Marché	40,00 €
Armor Basket Club - Pabu	80,00 €
Dojo Bro Dreger (DBD) - Grâces	20,00 €
Club escalade Armor Argoat - Guingamp	20,00 €
Association des Maires de France (22)	345,90 €
Centre d'aide alimentaire - Guingamp	401,00 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS EXTERNES</b>	<b>1 186,90 €</b>

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

« Nom d'un p'tit pangolin » ...  
Le temps est au bilan de l'année scolaire 2020-2021 !  
Nous avons démarré l'année avec un nouveau bureau et une équipe de parents plein d'entrain pour mener à bien les nombreux projets sur le thème de la nature (pour rappel : spectacle des 3 chardons, piscine, sorties Kayak, sorties vélo

avec visite du forage de Pléguien et intervention d'un artiste pour l'ensemble des classes).  
La quasi-totalité de ces projets a pu se réaliser grâce à la mobilisation de tous.  
Le poulailler n'aura pas encore vu le jour cette année. Ce projet aura pour but de sensibiliser les enfants au tri des déchets de la cantine. Mais ce n'est que partie remise...  
Le gros regret de l'année sera de ne pas avoir pu organiser de moments conviviaux comme les repas ou la

kermesse. Au-delà des rencontres, ces événements contribuent au financement des projets de l'école. Les différentes opérations réalisées ont permis d'être à l'équilibre pour participer aux dépenses : vente de mobilier de l'ancienne cantine (nous remercions la mairie pour cette proposition), vente de galette des rois et de brioches, vente à emporter « Jambon à l'os », opération « Initiatives » avec les sacs à tarte et sacs en toile et pour finir la traditionnelle Tombola.

Nous avons envie de partages et de rencontres, alors nous vous donnons rendez-vous à la rentrée de septembre pour de nouveaux projets !  
Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pour nos enfants.

**Vincent Beaucourt**  
*Pour l'association des Parents*

## CONCOURS DE DESSIN À LA BIBLIOTHÈQUE

L'association de la bibliothèque a organisé avant les vacances de Noël un concours de dessin sur le thème « Dessine ton livre préféré ».  
Une grande participation pour ce défi, avec 47 dessins au total, qui sont d'ailleurs toujours affichés et plastifiés à la bibliothèque.  
Le plus jeune dessinateur (qui est une dessinatrice) avait à peine 2 ans. Des adultes ont également participé à ce concours.  
L'association offrait à ses gagnants les lots suivants :  
• 1<sup>er</sup> lot remporté par Elza BAHEZRE : un bon d'achat de 50 € à la librairie « Mots et images » (dessin réalisé sur le thème Harry Potter),  
• 2<sup>ème</sup> lot remporté par Mewen ILLIEN : un abonnement au magazine de son choix, d'une valeur de 30 € (dessin effectué : un tracteur),  
• 3<sup>ème</sup> lot remporté par Loan PRIGENT : un livre / album / BD de son choix pour un montant de 10 à 15 € (dessin effectué : Blanche Neige).  
L'association a également offert des lots de consolation, tel un abonnement gratuit d'un an à la bibliothèque mais aussi un marque page publicitaire de la bibliothèque.  
L'organisation de ce concours par les membres de l'association a su mélanger petits et grands.  
Une belle initiative...



## ÉCOLE DE FOOT

Le nouveau projet de l'ESPLM Entente Sportive Pommerit-Le Merzer prend forme !!!  
Accueil, éveil, initiation et performance sont des objectifs importants pour le club et ses jeunes.  
Suite à la décision de l'US Goudeulin de quitter l'entente PMG, pour ses jeunes de U6 à U13, les dirigeants de l'ESPLM ont cherché un nouveau projet et se sont tout naturellement tournés vers les dirigeants de l'ESF Saint-Agathon. Les 2 clubs partagent les mêmes valeurs humaines et sportives. Les enfants bénéficieront donc d'une belle continuité de mini foot jusqu'aux U18.  
Grâce à cette entente, les équipes d'éducateurs diplômés seront renforcées et les infrastructures plus importantes pour permettre

d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Les effectifs de joueurs aussi seront plus importants, ce qui permettra aux enfants de s'épanouir à leur niveau. Après 2 années compliquées sportivement, pas un seul tournoi réalisé, très peu de matchs, l'ESPLM a toujours cherché à offrir aux enfants la possibilité de s'entraîner mais sans compétition c'est compliqué.  
Pour Dominique CAUDAL, responsable de l'école de foot de l'ESPLM, ce nouveau projet est une superbe aubaine : Saint-Agathon est un club où les 2 bureaux s'apprécient, les éducateurs se côtoient depuis longtemps et, de plus, les joueurs se connaissent pour avoir joué les uns contre les autres lors de rencontres ami-

cales ou tournois, c'est une réelle opportunité pour nous, ce n'est que du bonus.

L'ESPLM ce sont 2 communes, 2 terrains d'entraînement et 2 terrains d'honneur. Nous avons la chance d'avoir une très belle structure que beaucoup de clubs nous envient.

**Tous les enfants qui souhaitent rejoindre cette nouvelle structure sont les bienvenus et peuvent contacter Dominique CAUDAL au 06 61 59 58 53.**



## UNE ALLIANCE POUR PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA CHASSE COMMUNALE

Cette fois, nous y sommes. Le projet de fusionner notre Société de chasse avec celle de nos voisins et amis de Pommerit-le-Vicomte vient d'aboutir. Je ne reviendrai pas longuement ici sur les raisons de ce choix, j'ai eu l'occasion de les exposer à plusieurs reprises dans le présent bulletin. Il y a, d'une part, l'érosion continue de notre effectif et, d'autre part, la volonté de maintenir la chasse sur le territoire communal, c'est-à-dire un mode de chasse financièrement accessible à tous, moteur de convivialité et de lien social dans la commune.  
J'insisterai davantage sur l'état d'avancement du dossier qui, je le répète, est en voie de concrétisation, après avoir été retardé en raison de la situation sanitaire. La procédure de fusion est relativement complexe et nécessite de respecter les différentes phases avec rigueur.  
Où en sommes-nous ?

La Société de Pommerit s'est prononcée en faveur de cette fusion par un vote très favorable en Assemblée Générale Ordinaire le dimanche 13 juin. Le même jour, les statuts de la nouvelle association ont été adoptés.  
Les chasseurs de la Société du Merzer ont été invités à se prononcer le samedi 19 juin. Le vote favorable de l'Assemblée Générale Extraordinaire a scellé la dissolution de cette Société et validé, à son tour, les nouveaux statuts.  
Il ne subsiste donc qu'une seule association, une seule Société de chasse qui, réunie en Assemblée Générale a arrêté le Règlement Intérieur et élu les membres du nouveau

Conseil d'Administration.  
Cette nouvelle association s'appelle Entente Cynégétique Pommerit-le-Vicomte Le Merzer, qui n'est pas sans rappeler le titre adopté par nos amis footballeurs il y a quelques années.  
La prochaine ouverture se déroulera donc dans ce nouveau cadre. Nous y gagnerons en efficacité, notamment en ce qui concerne la régulation des sangliers.  
Sur le plan des festivités, s'il n'est pas encore envisageable d'organiser une manifestation avec repas, l'idée d'un concours de boules et d'un ball-trap a été retenue.

**Guy Pollet**



## 15 JEUNES REÇOIVENT LEUR 1<sup>ÈRE</sup> CARTE D'ÉLECTEUR

Ce 8 mai s'est tenue la cérémonie de Citoyenneté au cours de laquelle 15 jeunes majeurs Merzétiens se sont vu remettre leur première carte d'électeur. Ce « sésame » va leur permettre de participer à la vie démocratique française.

Au cours de cet instant solennel, Laurence CORSON, Maire, et Elena LEAUTE, correspondante défense, ont rappelé tout le sens de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », inscrite dans la Constitution qui résume l'essentiel des valeurs de notre République.

Elles ont aussi précisé que le droit de vote est une chance incomparable de faire entendre sa voix, de peser sur son destin et de faire bouger les choses.

Cette cérémonie empreinte de fierté et d'optimisme a fait prendre conscience à ces jeunes citoyens majeurs qu'ils étaient à la fois la France d'aujourd'hui mais surtout la France de demain.

Ils ont été invités à faire que leurs intentions, au travers des scrutins, se traduisent par des actes et à ne jamais laisser les autres décider à leur place.

Les 15 récipiendaires sont : Louise DANIGO, Antoine DESMAREST, Tiago GOUVEIA, Fiona GUYOMARD, Floriane HAMON, Pauline HERVE, Melvyn LE BARON, Emeryck LE CALVEZ, Clément LE MOAL, Anouk LEAUTE, Tristan MEYER, Coline MOREAUX, Djason POUL, Camille ROVERC'H et Chloé THILLOY.



### Légende photo :

Étaient présents à la cérémonie : Emeryck LE CALVEZ, Clément LE MOAL, Floriane HAMON, Antoine DESMAREST, Louise DANIGO, Anouk LEAUTE et Camille ROVERC'H.

## UN ROSIER OFFERT AUX NOUVEAUX NÉS

La pandémie de Covid-19 n'a pas permis à la municipalité d'organiser la traditionnelle cérémonie de la fête des mères durant laquelle un rosier était offert à chaque nouveau-né.

Afin que les enfants puissent recevoir leur présent, les parents des 26 bébés nés en 2019 et 2020 ont été invités à venir retirer leur rosier en mairie entre le 25 et le 28 mai.

Ces 26 bébés sont Ilan GARMENDIA, Léon KERYVEL, Alwena LE COQ, Lou LE GOURRIER, Liam LE GUEVEL, Élio LE PEUCH, Ana ROSSIGNOL, Gurvann SANNIER, Kristen STEPAHN, Owen TETAERT, Jaden PROCHAZKA, Keissy HOUDOIRE, Côme Le DINAHET, Louis CHABAULT LE BRIAND, Elza PAULINO VIGNET, Tiago COURTIN, Tyméo HEMERY THOMAS, Sélan HAMEAU, Louise LE GUILLOU, Warelle COROUGE, Zaïm BELKAHLA, Camille JOURDEN, Louka DECLEMEY, Aléna SCOTTO DI LIGUORI, Anaïs et Lucie LE HELLEY.



Camille  
JOURDEN



Léon  
KERYVEL



Alwena  
LE COQ



Louise  
LE GUILLOU



Anaïs et Lucie  
LE HELLEY

## ACCUEIL DE LOISIRS : COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

Les accueils de loisirs de Leff Armor communauté proposent aux familles un mode de garde et aux enfants des activités variées (manuelles, culturelles, sportives...) adaptées à leur âge.

### Où trouver les informations ?

Les informations et programmes sont disponibles sur : [www.leffarmor.fr](http://www.leffarmor.fr) rubrique Enfance Jeunesse.

### Quels sont les tarifs ?

Pour les enfants de 3 à 11 ans, le tarif est calculé en fonction des ressources des familles. Prenez contact avec les services qui pourront vous indiquer le coût pour une journée ou une demi-journée.

Pour l'accueil des 12 à 17 ans, il est proposé une adhésion annuelle (10 €) puis un tarif calculé en fonction de l'activité.

### Quand inscrire son enfant ?

Pour les mercredis, il est possible d'inscrire son enfant tout au long de l'année.

Pour les périodes de vacances scolaires, il est nécessaire de faire une inscription entre une à trois semaines avant les vacances.

A noter : le nombre de places par accueil de loisirs est limité.

### Qui joindre ?

Vous pouvez joindre les 3 pôles de proximité par téléphone ou par mail :

- **LANVOLLON** : site du Moulin de Blanchardeau - 02.96.70.14.04  
aslh@leffarmor.fr
- **CHATELAUDREN-PLOUAGAT** : Le Pass'Age - 02.96.79.79.12  
lepassage@leffarmor.fr
- **PLOUHA** : école publique - 06.48.81.21.24  
alshplouha@leffarmor.fr

# INFORMATIONS DIVERSES

## MISSION LOCALE

La Mission Locale Ouest Côtes-d'Armor a pour but d'accompagner les jeunes de 16 à 26 ans sur différents aspects : orientation, formation, emploi, budget, santé, mobilité... Elle dispose d'une antenne à Guingamp mais propose aussi des permanences à Châtaudren-Plouagat, Lanvollon et Plélo. Si vous avez des questions concernant cette structure, n'hésitez pas à prendre contact avec la conseillère municipale en charge de la « veille Mission Locale », Pauline LE QUERNEC, ou directement auprès de la Mission Locale de Guingamp.



## FRANCE SERVICES - PROCHE DE VOUS

### Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires !

Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne...

À plélo et Plouha, les agents des Maisons France Services sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France Services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste.

### Des difficultés pour accéder aux services numériques ?

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations,

création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent également dans l'utilisation des outils informatiques et numériques du quotidien.

**Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, vous pouvez vous rendre :** à la mairie de Plélo aux horaires suivants :

- Lundi : 10h - 16h,
- Mardi et Jeudi : 9h - 12h,
- Mercredi : 10h-12h / 14h-18h
- Vendredi 9h-12h/14h-17h.

Prise de rendez-vous au 02-96-79-53-53 ou par courriel : [franceservicesplelo@gmail.com](mailto:franceservicesplelo@gmail.com).

Plouha (en face de la mairie) 15 avenue Laënnec, aux horaires suivants :

- Lundi : 10h - 17h,
- Mardi et Jeudi : 9h - 12h/14h - 17h,
- Mercredi : 10h - 17h30,
- Vendredi : 9h - 12h/14h - 17h.
- Samedi : 9h - 12h.

Prise de rendez-vous au 02-52-70-09-90 ou par courriel :

[franceservices@plouha.fr](mailto:franceservices@plouha.fr)

Au plus près de chez vous grâce à l'itinérance

Un service itinérant est également proposé dans les 25 autres communes de Leff Armor communauté. Les conseillers numériques Novan L'HOSTELLIER et Virginie LE PIVER vous accueilleront en mairie.

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous, appelez au 06 75 47 30 57 ou par mail [franceservices@leffarmor.fr](mailto:franceservices@leffarmor.fr).

**Pour toutes ces démarches en lien avec les services publics, vous pourrez donc solliciter l'aide d'un conseiller en mairie du Merzer les mercredis 21 juillet, 4 août, 1er 15 et 29 septembre, 13 et 29 octobre, 10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre de 9h à 11h30.**

France services



## ACTIONM, UNE MUTUELLE SANTE POUR TOUS

Dans une logique de solidarité, d'amélioration de l'accès aux soins pour tous et de renforcement du pouvoir d'achat des habitants, Leff Armor communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération et l'île de Bréhat ont décidé de favoriser le déploiement d'un dispositif de mutuelle santé pour tous, en signant un partenariat avec L'Association ACTIONM.

En habitant sur le territoire de la communauté de communes, vous bénéficiez d'office de ces offres et de l'accompagnement du partenaire ACTIONM.

### Le choix d'une solution adaptée

ACTIONM propose 5 contrats Groupe, et jusqu'à 12 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun.

Ce sont également des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...).

### Des tarifs mutualisés

Les tarifs sont négociés par tranche d'âge, figés au-delà d'un certain âge, et donnent le droit à la gratuité dès le 3ème enfant et une

réduction tarifaire de 5% pour le conjoint.

Leff Armor communauté organise des permanences sur le territoire pour accompagner de manière individualisée les personnes qui le souhaitent.

Les prochaines permanences seront annoncées sur le site de Leff Armor communauté [www.leffarmor.fr](http://www.leffarmor.fr) ainsi que dans la presse.

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires, étudier votre situation, obtenir un devis, ou prendre rendez-vous pour une permanence, appelez ACTIONM : 05 64 10 00 48 (numéro non surtaxé prix d'un appel local). Le service conseil d'ACTIONM en protection sociale et santé vous renseigne du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.

Vous pouvez également vous rendre directement sur le site d'ACTIONM, « ma commune ma santé » : <https://macommunemasante.org/ma-commune-ma-sante/>



## PLAN CANICULE

Ces plans prennent en compte la situation des personnes les plus vulnérables.

Conformément à la loi, la mairie de Le Merzer tient un registre nominatif et confidentiel où sont recensées, si elles en font la demande, les personnes vivant à leur domicile qui sont :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail,
- adultes et handicapées.

Pour cette démarche, les personnes vulnérables sont susceptibles d'être contactées par la mairie en cas de déclenchement du plan d'alerte par le Préfet.

L'inscription peut se faire par téléphone, par courrier postal ou électronique.

### Plus d'infos :

Mairie - 11 place de l'Église  
22200 LE MERZER - 02 96 44 90 43  
[mairie-le.merzer@orange.fr](mailto:mairie-le.merzer@orange.fr)

## STOP AUX DÉJECTIONS CANINES DANS L'ESPACE PUBLIC !

Ces derniers temps, il est constaté que les espaces verts de la commune (abords de l'église, du cimetière, de la salle polyvalente, ...), certains trottoirs et le pourtour des jeux publics pour enfants sont bien trop souvent jonchés d'excréments de chiens. Rouler à vélo ou marcher dessus est fort désagréable. De plus, aux beaux jours, les déjections dégagent des odeurs nauséabondes puis attirent insectes et bactéries.

Il est à noter aussi que lors des travaux de

débroussaillage ou de tonte, les agents des services techniques sont exposés aux projections d'excréments. Tout ceci est insupportable car elles constituent un réel risque sanitaire pour l'être humain. Pour rappel, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les matières insalubres. **Aussi, la loi oblige un propriétaire à ramasser les déjections de son chien sur la voie publique, sous peine d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe.**

Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal,

par tout moyen approprié, doit être un réflexe, un acte civique.

La commune est notre espace de vie, respectons-le !



## ACCÈS DU CIMETIÈRE INTERDIT AUX ANIMAUX

En raison de tout ce qui précède et par respect pour nos défunts et leurs proches, l'accès du cimetière aux animaux est interdit.

### BRUIT

Les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuses, tronçonneuses, perceuses,...) sont autorisés selon l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Le tapage nocturne concerne les émissions sonores gênantes entre 22h00 et 7h00 du matin.

### CHARDONS

Les propriétaires de terrains envahis par des chardons sont invités à détruire ces derniers afin d'éviter toute propagation.

### FEUX DE PLEIN AIR ET DE JARDIN

Les déchets verts sont à déposer à la déchetterie.

Le brûlage à l'air libre des ordures et des déchets de jardin est interdit, quelle que soit la période de l'année (Article 84 du règlement sanitaire départemental).

### ANIMAUX

#### Divagations

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de laisser les chiens divaguer.

En cas de manquement, Chenil Service sera sollicité par la mairie pour venir récupérer l'animal. La prestation sera refacturée au propriétaire.

#### Prolifération des chats

Avec la multiplication abondante des chats - à savoir qu'un accouplement de chat peut potentiellement être à l'origine de plus de 20 000 chats en 4 ans - se pose le problème des chats errants en recherche de nourriture.

En faisant stériliser votre animal, vous

contribuerez à réduire la prolifération féline et éviterez des euthanasies inutiles.

### ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est interdit de jeter les lingettes prêtes à l'emploi dans les toilettes. Elles colmatent les grilles et endommagent les pompes.

Un règlement spécifique au réseau d'assainissement auquel vous devez vous conformer est disponible en mairie ou à Leff Armor communauté (service assainissement collectif).

Rappelons que la conformité des branchements doit être validée par les services de la communauté de communes, avant recouvrement de l'ouvrage.

### DÉTRITUS

Les conteneurs gris sont vidés de porte en porte un vendredi matin sur deux en alternance avec les conteneurs jaunes.

• Le calendrier des jours de collecte 2021, ainsi que des sacs jaunes destinés aux résidences secondaires, sont disponibles gratuitement en mairie.

• Les nouveaux propriétaires pourront obtenir des conteneurs en contactant le service des déchets au 02 96 79 77 99 de Leff Armor communauté.

• Les conteneurs appartenant à la commune lui sont réservés.

• Un « Eco Point » est situé près de la salle polyvalente pour recevoir exclusivement le verre, les vêtements et les piles usagées.

• Le dépôt de poubelles ménagères à l'Eco Point ainsi que le dépôt de déchets au pied des conteneurs feront l'objet de poursuites. Le décret du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets sur la voie publique aggrave l'amende encourue qui est désormais de 450 €.

Si les déchets dont vous voulez vous débarrasser ne sont pas acceptés en ce lieu (nature ou quantité), vous devez les évacuer à la déchetterie.

### COVID-19 : OÙ JETER MASQUES, LINGETTES ET AUTRES EQUIPEMENTS DE PROTECTION ?

Il est demandé à chacun de jeter ces

équipements de protection dans un sac poubelle fermé et d'attendre 24h avant de le déposer dans le bac de déchets des ordures ménagères. En aucun cas dans le bac des déchets recyclables.

### DES ROUTES PROPRES POUR DURER

La réfection des routes a un coût ! Environ 30 000 € par kilomètre. Nous devons en prendre soin.

Lors de travaux d'ensilage, de terrassement, de chantiers forestiers,... il arrive que des engins agricoles ou camions salissent les voies communales. La signalisation par panneaux routiers est impérative pour préserver la sécurité des routes : la responsabilité du propriétaire de chantier est engagée en cas d'accident.

Il va de soi que le nettoyage de la chaussée lui incombe aussi. Pour ce faire, il utilisera une balayeuse ou une lame caoutchoutée - les équipements métalliques sont proscrits.

### PLANTATIONS - ÉLAGAGE

Le code civil définit quelques règles simples. Tout arbuste ou autre plantation quand il se trouve en limite de parcelle voisine doit avoir :

- Un recul du pied de 50 cm minimum - milieu du tronc à la limite de propriété - pour les plantations ne dépassant pas 2 m de haut.
- Au minimum 2 m de distance de la limite de la propriété voisine, pour celles dépassant 2 m de haut.

Un citoyen peut contraindre son voisin à couper les branches d'arbres dépassant chez lui. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent.

Dans le même registre, les propriétaires d'arbres ou de plantations en bordure de voie publique sont tenus de procéder à l'élagage de ces arbres et de ces haies, afin de :

- dégager les réseaux aériens électriques et téléphoniques.
- dégager la visibilité des routes et les panneaux de signalisation routière.
- pérenniser nos infrastructures.

Tout défaut d'entretien constitue une infraction. Il est bon de savoir qu'ERDF engage des recours envers les propriétaires des arbres lorsque ceux-ci sont présumés responsables des dommages.

## LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ ET SES 27 COMMUNES S'ENGAGENT !

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique a colonisé en quelques années le territoire français. Peu agressif envers l'homme lorsqu'il est en solitaire, il n'en est pas de même à l'approche du nid où l'attaque peut être collective et virulente.

Outre la menace sécuritaire pour les hommes, il a un réel impact sur la biodiversité et notamment sur les pollinisateurs qui constituent l'alimentation des frelons asiatiques. Le frelon asiatique est notamment un effroyable prédateur pour les abeilles domestiques.

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques, dangereuse pour l'homme et la biodiversité, Leff Armor Communauté et ses 27 communes membres ont mis en place un service commun pour la destruction des nids.

Cette stratégie commune pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor s'est mise en place.

### Une élimination systématique...

Cette destruction systématique des nids est la solution la plus adaptée pour faire pression sur les colonies. Afin que la destruction soit la plus massive possible, une aide financière à l'élimination sera accordée par les collectivités (Leff Armor communauté et les communes).

**Si vous constatez un nid de frelons asiatiques, contactez immédiatement votre mairie.**

**Il ne faut pas intervenir seul !**

**Un référent communal viendra identifier l'espèce et vous transmettra une fiche de signalement qui sera à compléter ainsi qu'une liste d'entreprises pouvant intervenir.**

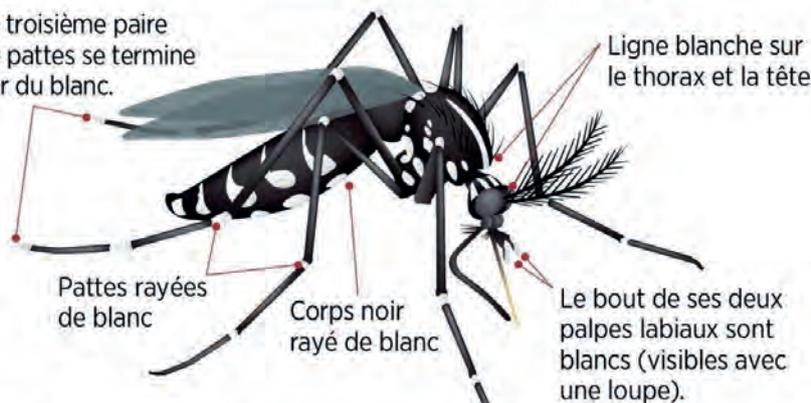
**Une fois l'opération de destruction du nid réalisée, vous acquitterez la facture que vous transmettez à la mairie avec un RIB pour obtenir un remboursement.**

**La commune et la Communauté de communes prendront en charge les 2/3 de la facture avec un plafond maximum de 30 € par collectivité.**



## Comment reconnaître le moustique tigre

Sa troisième paire de pattes se termine par du blanc.



### Comparaison de taille

Moustique tigre

5 mm de long



Moustique commun

Environ 10 mm



## ACTION DE LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

L'ARS surveille la colonisation du territoire métropolitain par le moustique tigre *Aedes albopictus* et met en œuvre la lutte antivectorielle (via un opérateur de démoustication) pour empêcher les circulations arbovirales potentielles.

Installé en France depuis 2004, le moustique tigre se propage rapidement, même au regard d'autres espèces envahissantes. Bien qu'il ne soit pas encore implanté dans la région Bretagne, la multiplication de cette espèce au cours des prochaines années est quasi-inéluctable.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a mis en place un site internet permettant aux citoyens de connaître les gestes essentiels : [https://signalement-moustique.anses.fr/signalement\\_albopictus/](https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/).

Ce site permet également au citoyen de signaler la présence du moustique tigre. Il convient de photographier l'insecte et de transmettre les clichés pour prendre les mesures de lutte dès que la présence est confirmée.



## 2019, LES PRODUITS CHIMIQUES AU JARDIN, C'EST TERMINÉ !

Depuis janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur : les pesticides de jardins sont interdits à la vente. Les particuliers n'ont plus le droit de détenir ni d'utiliser ces produits (sauf les produits de biocontrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique).

Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités locales n'utilisent plus de produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Afin d'informer le grand public de cette dernière échéance, les associations environnementales ont réalisé une série d'affiches. Ces supports ont vu le jour dans le cadre du plan Ecophyto régional qui vise à réduire de moitié l'usage de produits phytosanitaires d'ici à 2025.

En flashant le QR-Code sur l'affiche, vous aurez accès à une mine d'informations sur les pesticides et le jardinage au naturel : l'actualité réglementaire, les actions menées en Bretagne et surtout, tout savoir sur les pratiques de jardinage au naturel : le désherbage, l'eau au jardin, la biodiversité au jardin, le compostage.

## PAYSAGE ET BOCAGE : UNE RÉGLEMENTATION EXISTE !

Nous partageons un espace naturel et des paysages que nous apprécions tous. Cet espace est le patrimoine transmis de générations en générations. Il nous faut, ensemble, le protéger et le préserver.

Les événements climatiques de l'hiver dernier (précipitations abondantes, exceptionnelles et d'une durée importante) nous ont fait sentir la nécessité de sensibiliser l'ensemble des citoyens sur les dégradations et désagréments causés.

En effet le débordement des douves, des rus et cours d'eau, les inondations subies par certains d'entre nous en point bas ne sont pas dus exclusivement au caractère exceptionnel des événements climatiques mais à l'évolution des pratiques de chacun.

Avant, on cherchait à conserver l'eau dans le sol, eau qui était l'alliée des cultures. Les réseaux d'écoulement des eaux pluviales étaient calibrés en fonction des débits.

Aujourd'hui, certaines pratiques telles que :

- l'imperméabilisation des sols,
- la suppression des bocages, des arbres et arbustes en zones rurales, la suppression des chemins, le comblement des douves, le mauvais entretien des talus, le remblaiement des zones humides de rétention,
- la pratique de techniques de drainage

font que l'eau s'écoule très vite et n'a pas le temps de s'infiltrer en terre.

Ce phénomène a aussi pour conséquence l'érosion et le ruissellement des sols qui influent sur la qualité des eaux en général.

**Toutes ces pratiques et aménagements sont soumis à des déclarations et/ou autorisations auprès des services de l'Etat.**

**Une réelle sensibilisation de la population doit être engagée pour laisser aux générations futures un espace naturel de qualité.**

### Pour rappel :

#### Zones humides :

La cartographie des zones humides est disponible en mairie et sur le site de geobretagne. Pour la réglementation, il faut s'adresser au SAGE ATG (Armor Trégor Goëlo).

#### Drainage :

- En zones humides, le drainage est interdit dès le 1er m<sup>2</sup> (règles du SAGE ATG et directive nitrate si le demandeur est un exploitant agricole).
- Hors zones humides autorisables : se rapprocher du SAGE ATG ou de la DDTM.

#### Remblai :

- Dès le 1er m<sup>2</sup>, le remblai est interdit. Pour plus de précisions, il convient de se rapprocher du SAGE ATG.

#### Bocage :

Pour les linéaires bocagers inscrits dans les documents d'urbanisme, plusieurs protections sont possibles : EBC -Espace Boisé Classé-, Loi paysage et Réglementation PAC.

**Avant tous travaux d'arasement, de changements d'affectation, d'entretien, ... il est impératif de prendre contact avec les techniciens de Leff Armor communauté.**

#### Contacts :

Charles MAIGRE : 06.40.81.12.13  
(Zones Humides / cours d'eau)

Julien LE NAGARD : 06.87.99.51.48  
(Bocage).

## VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES

C'est avec plaisir que le vendredi 4 juin, la commune a accueilli un nouveau commerce ambulants. Désormais, Magaly LE RAY vendra chaque vendredi matin, de 9h00 à 13h00, sur le parvis de l'église des fruits et légumes.

Si vous êtes un peu pressés, vous pouvez passer commande auprès d'elle au 07.83.16.25.89 et venir la récupérer rapidement le vendredi matin.



## LA RÔTISSERIE « L'HERMINE DU GOËLO »

Depuis le mois de février, la commune bénéficie de la présence de L'Hermine du Goëlo de LANNEBERT. Chaque samedi matin, de 8h00 à 13h00, devant la boulangerie, il est désormais possible de s'approvisionner en poulets rôtis, cuisses de dinde et jambonneaux.

Bruno PESTEL propose également des plats préparés qui changent chaque semaine : couscous, paella, potée...

Contact : 06 37 34 50 00.

## CAROLINE DESSAIGNE, MÉDIUM

Après une carrière professionnelle dans le domaine du commerce, Mme DESSAIGNE a fait le choix de proposer ses services de Médium (issue d'une lignée de magnétiseurs/guérisseurs sur plusieurs générations) au sein de son cabinet à LE MERZER depuis mars 2021.

Elle peut accompagner des personnes pour des problèmes émotionnels (phobie scolaire, burn out, dépression,...) mais aussi en tant que guérisseuse (Zona, coupeur de feu...).

Riche de plusieurs formations (Snozelen, Montessori), elle pourra accompagner aussi les jeunes mères dans la période du post-partum, les futures mères et les enfants de 0 à 9 mois.

Contact :

06.89.67.93.08 2

Route de Bonne Fontaine 22200 Le Merzer

Possibilité de RDV à son domicile, par téléphone ou en visio.



# APRÈS 40 ANS DE BONS ET LOYAUX SERVICES, ALAIN LE BRIS CESSE SES ACTIVITÉS DE CORRESPONDANT DE PRESSE



Alain LE BRIS a décidé de cesser son activité en tant que correspondant Ouest-France le 21 janvier dernier. Pendant 40 ans, muni de son calepin et de son appareil photo, il a retracé la vie de la commune.

Pour tout ce temps passé et cette énergie déployée, nous le remercions.

Recruté en 1968 à la STEF de Guingamp comme chef d'entrepôt, Alain et sa famille posent leurs valises rue de la Croix Rouge à Le Merzer.

En 1981, il commence la correspondance après avoir rencontré Paul Bouëdec, alors chef de la rédaction de Guingamp. Alain lui demande où il peut s'adresser pour faire passer les informations de Le Merzer. Immédiatement, le chef de rédaction pressent en lui le potentiel d'un correspondant de presse dévoué. Trois jours après, Alain reçoit de sa part un colis contenant des feuilles de rédaction, des pellicules, ... Il s'achète un appareil photo pour illustrer ses articles : l'aventure Ouest-France ne fait que commencer !

En effet, Alain débute comme remplaçant de Jean-Luc Evin. C'est d'ailleurs au cours de ces remplacements pour couvrir des noces d'or sur Goudelin qu'Alain se voit attribuer la correspondance de cette commune puis des territoires voisins : Bringolo et Saint-Jean-Kerdaniel.

Alain a toujours été passionné de sports autos et motos. En 1990, alors qu'il prend des photos pour son plaisir à Saint-Gouéno, le chef des sports, Jean-Claude Virfeu, lui attribue la correspondance pour ces sports mécaniques. Alain va même jusqu'à couvrir les enduros dans toute la Bretagne. Régulièrement, il est récompensé par la



rédaction de Ouest-France pour les clichés insolites qu'il produit. Pendant deux saisons, il couvre également les matchs à domicile d'En Avant de Guingamp dont il garde de très bons souvenirs car il avait même accès aux vestiaires...

En plus de ces deux emplois, Alain trouve le temps de s'investir dans la vie associative (parents d'élèves, tennis de table, société de chasse, ...) et communale merzérienne. De 1989 à 2001, il siège au conseil municipal pendant deux mandats.

Avec Jean-Paul Colas, Alain participe activement à la conception du bulletin communal et est propulsé animateur vedette du repas des aînés !

Et puis Alain rejoint les chanteurs des Kanerien An Enez de Goudelin où il enchaîne répétitions et concerts avec ses amis.



Pour toutes ces années d'investissement, très chaleureusement, nous remercions Alain qui a vraiment œuvré pour le dynamisme et la promotion de notre commune.

Nous lui souhaitons une belle et longue retraite aux côtés de Jacqueline et de ses proches.

MERCI Alain !

Merci à nos annonceurs pour leur participation à ce bulletin.  
*Soutenons nos artisans et commerçants !*



**Illumin' Hair**

COIFFURE HOMME - FEMME - ENFANT  
02 96 44 72 72

ENTREPRISE de :

**CONSTRUCTION**

S.A.R.L. **BÉVILLON** Francis

02.96.44.93.57 LE MERZER



**BREHELIN Anthony**

COUVERTURE - ZINGUERIE  
neuf & rénovation

Rue Emile SALLIOU  
22200 LE MERZER  
02 96 44 99 18/06 65 25 62 84



**MEUROU TP**

Travaux publics et privés

1 Roz Porjou 22200 LE MERZER  
Tél. 02 96 44 70 50  
meurou.tp@wanadoo.fr www.meurou-tp.fr



**DANIEL Paysage**

Pascal DANIEL

02 96 44 94 04  
contact@danielpaysage.fr  
LE MERZER

www.danielpaysage.com

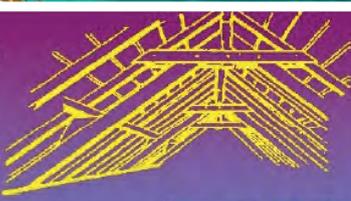
AGENCE DE DESIGN INDUSTRIEL

**LEANO DESIGN**

Produit grand public  
Produit professionnel  
Équipement Industriel  
Instrumentation et médical  
Ergonomie d'usage

www.leano-design.fr

BOIS  
PVC  
ALU



02 96 44 93 55

Menuiserie - Charpente  
Aménagement de combles

**David HERVÉ**  
LE MERZER

**PLOMBERIE - CHAUFFAGE  
SANITAIRE - ÉLECTRICITÉ**

S.A.R.L. **LUBIN** INSTALLATION  
ENTRETIEN  
DÉPANNAGE

1 ter Roz Porjou - 22200 LE MERZER  
02 96 44 93 67

S.A.R.L.  
**LE CUZIAT GOURIO**  
TRAVAUX AGRICOLES



5, Keryvon - 22200 LE MERZER  
Tél. 02 96 44 93 34

**DOMINIQUE VINCENT**  
artisan boulanger



10 B place de l'église  
LE MERZER  
09 54 55 12 33